



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°091/2022) PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue de Linkebeek 20.
- Identité du demandeur : Monsieur Yassin El Kalai.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-46334-2022 : démolir une annexe et reconstruire une annexe afin de rénover et agrandir une maison unifamiliale, créer une terrasse extérieure et aménager un emplacement de parking extérieur pour voiture électrique.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle.
PPAS : n° 46bis FOND DE CALEVOET (AGRBC du 17/10/1996).

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de l'art. 126§11, 1° du CoBAT : dérogation au PPAS N°46bis Fond de Calevoet en matière des articles 0.B.d (matériaux) et 0.B.n (annexes).

L'enquête publique se déroule à partir du **16/05/2022** et jusqu'au **30/05/2022** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/605.13.00) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 22 juin 2022** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 03/05/2022.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Paul Stroobant 48.
- Identité du demandeur : Monsieur Hien Adjemian.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-46341-2022 : rénover et agrandir une maison unifamiliale, isoler les façades, remplacer les châssis, la suppression du garage, modifier l'accès vers la parcelle, modifier l'entrée de l'habitation et installer un carport en zone de recul.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : zones d'habitation.

Motif principal de l'enquête :

- dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul).

L'enquête publique se déroule à partir du **16/05/2022** et jusqu'au **30/05/2022** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/605.13.00) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 22 juin 2022** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 03/05/2022.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°093/2022)
PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Winston Churchilllaan / bus 3.
- Identité du demandeur : Monsieur Emmanuel GEUTEN.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-46314-2022 : réunir deux appartements situés sur au 1er étage.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zone d'habitation et en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, le long d'un espace structurant.

PPAS : n° 19bis AVENUE W. CHURCHILL (A.R. 06/05/1983).

Motif principal de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

L'enquête publique se déroule à partir du **16/05/2022** et jusqu'au **30/05/2022** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/605.13.00) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 22 juin 2022** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 03/05/2022.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°094/2022)
PERMIS D'URBANISME



Le projet est soumis à une 2^{ème} enquête en application de l'article 126/1 du CoBAT

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Drève Pittoresque 113.
- Identité du demandeur : Madame Meriam Gharbi et Monsieur Cédric De Grox.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45995-2021 : agrandir la maison aux étages et construire un car-port.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle.

PPAS : n°48bis et ter - Quartier Sud/Est - AGRBC 10/06/1993.

PL : n°44 - lot 5 - 17/01/1964.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126§11,1° du CoBAT : dérogation au permis de lotir n°44 en matière des articles II zone de construction en ordre ouvert, 2° implantation, 3° matériaux et IV zone de cours et jardins, 2° implantation.

L'enquête publique se déroule à partir du 16/05/2022 et jusqu'au 30/05/2022 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/605.13.00) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 22 juin 2022** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

le 10/05/2022.
Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°095/2022)
PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 1567.
- Identité du demandeur : ENVIPRO S.P.R.L. - Monsieur Bruno Ericum.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-46091-2021 : transformer et étendre (modification de toiture) une maison unifamiliale, en 4 unités de logement, et aménager 5 emplacements de stationnement non couverts à l'avant de la parcelle.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle, le long d'un espace structurant.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- application de la prescription particulière 16.a12 du PRAS (actes et travaux dans la zone non aedificandi entre 60 et 30 mètres)
- application de l'article 126§11,2° du CoBAT : dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul).

L'enquête publique se déroule à partir du **16/05/2022** et jusqu'au **30/05/2022** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/605.13.00) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 22 juin 2022** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

le 10/05/2022.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Vanderkindere 425 - 427 / Rue Dodonée 66.
- Identité du demandeur : NEW FRUCTIDOR S.P.R.L. - Monsieur Tom Cornelis.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-46387-2022 : agrandir (nouveau volume au 1ier étage) le commerce existant côté rue Dodonée 66 et repeindre les façades.

Nature de l'activité : commerce.

Zone : PRAS : zones d'habitation.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.9. du PRAS (clause de sauvegarde)
- application de l'article 126§11,2° du CoBAT : dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).

L'enquête publique se déroule à partir du **16/05/2022** et jusqu'au **30/05/2022** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/605.13.00) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 22 juin 2022** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 10/05/2022.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Beeckman 16.
- Identité du demandeur : MIRAGES S.R.L. - Monsieur André Logie.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-46322-2022 : Rénover et isoler les toitures et la façade arrière et remplacer et étendre la véranda..

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : zones d'habitation.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule à partir du **16/05/2022** et jusqu'au **30/05/2022** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/605.13.00) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 22 juin 2022** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 10/05/2022.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée de Saint-Job 370A.
- Identité du demandeur : Monsieur Dimitri Keller.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-46325-2022 : rénover et agrandir des espaces sous combles d'une maison unifamiliale.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle, le long d'un espace structurant.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).

L'enquête publique se déroule à partir du **16/05/2022** et jusqu'au **30/05/2022** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/605.13.00) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 22 juin 2022** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 10/05/2022.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue des Aubépines 45.
- Identité du demandeur : Monsieur et Madame Raymond Reding et Gladys Pierre Louis.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-46327-2022 : rénover une maison unifamiliale et construire une terrasse sur pilotis.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle.
PPAS : n° 48 bis & ter Quartier Sud-Est - AGRBC du 10/06/1993.

Motif principal de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS N°48bis & ter en matière d'article 1.3 Implantation

L'enquête publique se déroule à partir du **16/05/2022** et jusqu'au **30/05/2022** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/605.13.00) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 22 juin 2022** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

le 10/05/2022.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.